

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire  
Direction des Relations Internationales et des Affaires Européennes  
1-22-03

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 MARS 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE**

**OBJET : Soutien au Village de la Francophonie lors de l'escale de l'Hermione Lafayette à  
Marseille**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux Relations Internationales et Européennes, Interventions Humanitaires, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'objet de ce rapport est de présenter le soutien du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône à des opérateurs dynamiques menant des projets en faveur de la francophonie et des pays francophones.

Dans le cas présent, le CD13 va participer à l'organisation du Village de la francophonie à l'occasion de l'escale de la frégate Hermione Lafayette à Marseille du 12 au 16 avril 2018.

Le Village accueillera les 4500 visiteurs de la frégate (grand public), ainsi que les ambassadeurs des pays francophones, et communiquera auprès de ces publics sur les actions menées par les partenaires de la francophonie implantés sur le territoire des B-du-R, et sur les valeurs de la francophonie portées par la frégate Hermione Lafayette, avec à son bord des gabiers de 34 pays francophones.

Le Village de la Francophonie sera installé et animé par la Maison de la Francophonie les 14 et 15 avril, en partenariat avec les Consulats généraux de pays francophones à Marseille, L'Alliance française, l'Association Hermione et le Consulat général des Etats-Unis, Aix-Marseille Université, et l'Association Lafayette.

A ce titre, il est proposé d'attribuer 6000 € à l'association « Maison de la francophonie ». En effet, le positionnement du CD13 en tant que partenaire principal du Village valorisera ses actions menées en faveur de la francophonie, dans le cadre de la coopération décentralisée, ou de solidarité internationale, notamment tournées vers l'Afrique francophone et les pays de la Méditerranée.

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation :

- la demande de subvention de fonctionnement formulée par l'association « Maison de la Francophonie » pour l'organisation et l'animation du Village de la Francophonie les 14 et 15 avril 2018, à l'occasion de l'escale de la frégate Hermione Lafayette à Marseille,

- l'attribution, au titre de 2018, dans le cadre du dispositif Coopération et développement, d'une subvention pour un montant total de 6000 €
- l'autorisation de la signature d'une convention conforme à la convention type pour toute subvention supérieure ou égale à 23 000 €
- la validation, pour toute subvention affectée à un projet spécifique, le principe d'un versement unique pour les subventions d'un montant en deçà de 23 000 € et le principe d'un versement échelonné, en deux mandaterments, pour les subventions d'un montant supérieur ou égal à 23 000 €
- la validation, pour toute subvention affectée au fonctionnement général d'une association, le principe d'un versement unique.

En cas de non réalisation totale ou partielle de l'action, le Département pourra notifier la demande de reversement de la subvention correspondante. Le reversement devra avoir été effectué deux mois après la notification. Un titre de recette sera alors émis.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL